

# CRUES 2000



*Saillon se souvient*



source privée

Saillon

*Un matin d'automne 2010 à Saillon. Il pleut très fort depuis quelques heures. Dans notre canton comptant plus de 300 jours d'ensoleillement, comment ne pas penser aux intempéries de 2000 qui ont marqué les esprits et à leur tragique bilan : 16 morts, 650 millions de dégâts, 85 % des communes valaisannes touchées ?*

*Le but de cette publication n'est pas de faire dans le « catastrophisme » ni de raviver des souvenirs douloureux. A travers l'exemple des inondations de Saillon, dont la population fut touchée moins tragiquement que celle du Haut-Valais ou du Val d'Aoste, il s'agit surtout de rappeler les difficultés encourues, les efforts consentis et le merveilleux élan de solidarité qui permet à un village de retrouver sa vocation de site d'accueil.*



## SAILLON AUJOURD HUI

« *Prends garde à la douceur des choses* » écrivait Paul-Jean Toulet au début du siècle passé.

L'authentique valaisan sait que cette nature, belle mais parfois ingrate, ne donne que ce qu'elle peut donner, que jamais rien n'est vraiment acquis...

Le 15 octobre 2000, les Saillonins en ont fait la douloureuse expérience. Intervenue à la suite d'importantes intempéries, la rupture de la digue du Rhône a conduit à l'inondation de Saillon et provoqué des dégâts matériels très conséquents.

La remise en état des lieux a été réalisée dans un délai relativement court pour la majorité des sinistrés et des mesures consécutives importantes ont été entreprises. Outre la mise sur pied d'une cellule locale de conduite en cas de catastrophe et l'établissement d'une carte des dangers pour définir les besoins de protection de chaque zone, un concept de revitalisation et de sécurisation des canaux a été établi. Cette étude a, entre autres, abouti à la redéfinition du giratoire des Virottes qui présentait un déficit sécuritaire marqué.

Depuis lors, 187 constructions dont 152 maisons individuelles, représentant au total 240

logements, l'attestent: dix ans après, Saillon a tourné la page des inondations à tel point que sur les 2118 habitants que compte notre commune (1517 en 2000), beaucoup n'ont jamais entendu parler de ces événements.

La présente plaquette est donc la bienvenue car il est primordial de se remémorer certains faits pour bien appréhender l'avenir; ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les risques naturels. Merci à MM. Benjamin Roduit, président de Saillon lors des inondations 2000 et Tony Arborino, ingénieur du Rhône au Service cantonal des routes et des cours d'eau, pour cette rétrospective.

Enfin, il serait utopique d'imaginer que les mesures locales prises à la suite de la crue d'octobre 2000 soient à même de tout gérer en présence d'un tel phénomène. C'est la 3<sup>e</sup> correction du Rhône qui permettra de sécuriser notre population tout en respectant un équilibre subtil entre agriculture, tourisme, préservation des espaces naturels...

Alba Mesot, Présidente de Saillon



## LE DEVOIR DE M MOIRE

Il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne se fassent l'écho d'une nouvelle catastrophe naturelle. Les images sont terribles, poignantes. La désolation, la tristesse et la peur succèdent à la surprise de voir surgir ce danger que l'on croyait maîtrisé par le travail des hommes.

En octobre 2000, cela s'est passé chez nous.

En redécouvrant ces images de la force des flots rompant la digue, d'habitations noyées, on peine à croire qu'il s'agit bien de notre plaine du Rhône pourtant si paisible.

Car la mémoire est courte. Surtout aujourd'hui, où tout va si vite et où les générations se côtoient moins, réduisant d'autant notre mémoire collective.

C'est pour cela qu'il faut commémorer ce triste événement. Pour ne pas perdre la mémoire, pour mieux anticiper, pour mieux s'organiser, pour mieux construire nos habitations.

Mais se souvenir ne résout pas tout. La prudence ne suffit pas. Il faut agir. Reprendre le flambeau de nos illustres aïeux pour sécuriser notre plaine contre les crues du fleuve. Construire la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. C'est notre devoir. Nous le faisons pour nous et pour nos enfants. Pour qu'ils puissent vivre et prospérer dans une plaine sûre, à l'abri des crues, avec en mémoire les grandes crues passées et les grands travaux de leurs aïeux.

Jacques Melly, Conseiller d'Etat



La crue de 1948

## OCTOBRE 2000 : LA CRUE DU SIÈCLE

### Une tr ve de plus de 50 ans

Avant octobre 2000, la dernière grande crue du Rhône ayant provoqué des inondations remonte à 1948. Une digue avait alors rompu à Charrat, causant l'inondation de Martigny. Durant de nombreuses décennies, il n'y aura plus de grandes crues, jusqu'à celles de 1987, puis 1993 qui sont à l'origine de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône en cours, mais qui n'occasionnent cependant que très peu d'inondations dues au Rhône. Finalement, le Rhône connaît une nouvelle crue le 15 octobre 2000, avec à nouveau une rupture de digue et d'importantes surfaces inondées.

### Une plaine qui se d veloppe, longtemps pargn e par les crues

Depuis la crue de 1948, et après l'achèvement de la 2<sup>e</sup> correction dans les années 1960, nous avons beaucoup construit dans la plaine, convaincus d'être hors danger grâce au travail de nos aïeux. Ce sentiment a été renforcé par l'absence de crues, ressenti dans toute la Suisse durant une longue période, aujourd'hui terminée.

La majeure partie des bâtiments construits dans la plaine ces 50 dernières années sont actuellement menacés par les crues du Rhône. Les dégâts matériels potentiels s'élèvent à 10 milliards de francs.

Cette situation est due à la combinaison de deux phénomènes: un aménagement du Rhône incapable de contenir des crues toujours plus importantes, et des industries, des habitations et des infrastructures toujours plus nombreuses dans des secteurs aujourd'hui menacés.



Les travaux de la 2<sup>e</sup> correction du Rhône

### Une situation météorologique particulière

Les crues du Rhône comme celle d'octobre 2000 sont la conséquence de plusieurs jours de précipitations intenses, provenant du Sud des Alpes et amenées par un vent chaud chargé en humidité de la Méditerranée. En 2000, la température élevée a joué un rôle défavorable: le 0° atteignant les 3'600 mètres d'altitude, la majeure partie des précipitations s'est faite sous forme de pluie, ruisselant directement vers les cours d'eau et le Rhône. Lorsque la température est plus basse, il neige sur une partie importante de nos montagnes, ce qui diminue la quantité d'eau s'écoulant vers le Rhône.



Situation météo pouvant causer une crue du Rhône: précipitations généralisées et intenses, avec isotherme 0° élevé



Etat du Valais

La rupture de la digue du Rhône, le 15 octobre 2000 à 13 h 30

### Des débits records, de nombreux débordements, une rupture de digue du Rhône

La quantité d'eau transitant dans le Rhône (son débit, exprimé en mètres cube d'eau s'écoulant par seconde) est mesurée et enregistrée depuis près de 100 ans à différents endroits, comme à Sion, Branson ou à la Porte du Scex.

Le dimanche 15 octobre 2000 vers midi, le Rhône a atteint un débit de 980 m<sup>3</sup>/s à Branson. Cela représente, par minute, un volume d'eau équivalent à 8 mètres d'eau sur toute la surface d'un terrain de football.

C'est un record. Cette valeur dépasse celles de 1987 (820 m<sup>3</sup>/s à Branson) et de 1993 (930 m<sup>3</sup>/s à Branson), et cela malgré l'effet bénéfique des barrages. C'est la plus grande crue observée durant le XX<sup>e</sup> siècle qui survient précisément en ce mois d'octobre 2000.

La 2<sup>e</sup> correction n'a pas prévu des débits de cette importance. Le Rhône déborde donc en plusieurs endroits et une digue cède à Chamoson.

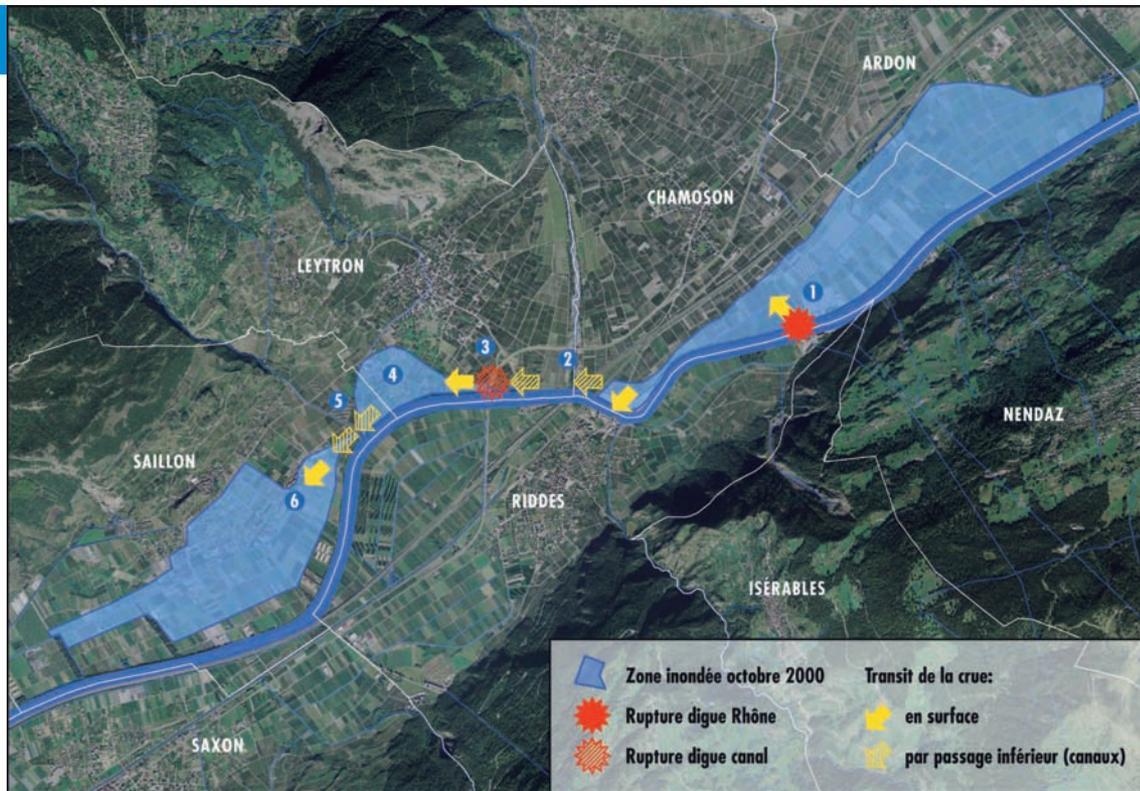
De nombreuses ruptures de digues sont évitées de justesse, tant en Haut-Valais qu'en Bas Valais. Au total, plus de 1'000 hectares sont inondés.

### L'inondation de Saillon, un effet domino

L'inondation de Saillon est le résultat d'un effet domino. Les digues du Rhône sont hautes. Elles surplombent la plaine de plus de 4 mètres. En cas de rupture, l'eau part fort et loin, ne s'arrêtant que si elle trouve un obstacle à sa hauteur.

La rupture de Chamoson a donc d'abord inondé Chamoson puis Leytron, avant d'atteindre Saillon.

L'inondation la plus étendue est celle du Rhône à Chamoson (242 hectares) consécutif à la rupture de digue, elle-même suivie par une surcharge du système de canaux et une rupture de la digue du canal qui a inondé 144 hectares supplémentaire sur Saillon. Les surfaces touchées sont reportées sur le **schéma ci-contre** qui montre le fonctionnement en casiers de la plaine, avec formation, par une seule rupture de digue du Rhône, de trois zones d'inondation successives.



*Processus d'inondation de Saillon: l'eau sortie par la brèche du Rhône coule dans la plaine, plus basse, sans revenir au Rhône. Le même volume d'eau inonde plusieurs secteurs successivement.*

- 1 Rupture de la digue du Rhône à Chamoson, inondation de 242 ha avec retour d'une partie de l'eau au Rhône vers la gravière Genetti
- 2 Vidange de la zone d'inondation de Chamoson par le canal Sion-Riddes
- 3 Surcharge du canal Sion-Riddes et rupture de digue du canal sous le pont. Déversement d'environ 12 m<sup>3</sup>/s
- 4 Inondation de Leytron par la rupture de digue du canal Sion-Riddes, limitée à l'aval par la Salentse
- 5 Vidange de la zone inondée de Chamoson par le canal Leytron-Saillon-Fully passant sous la Salentse (transit d'environ 12 m<sup>3</sup>/s)
- 6 Inondation de Saillon par surcharge du canal Leytron-Saillon-Fully

Même s'il en est fallu de peu que les digues cèdent en plusieurs autres endroits, ce sont les seuls cas de rupture de digue observés en 2000. Les autres processus observés sont des débordements du Rhône, ainsi que des débordements de canaux. En effet, le niveau d'eau des canaux comme celui de Vissigen à Sion dépend directement du niveau du Rhône. En cas de crue, le niveau du Rhône est si haut que l'eau peut remonter le long du canal et déborder. Cela est dû au fait qu'on a surélevé les digues du Rhône lors de la 2<sup>e</sup> correction, mais pas toujours les digues des canaux, faute de place. C'est pour éviter de poursuivre dans ce sens que l'on préconise aujourd'hui des solutions qui baissent le niveau d'eau du Rhône en crue et que l'on évite donc de surélever encore ses digues.

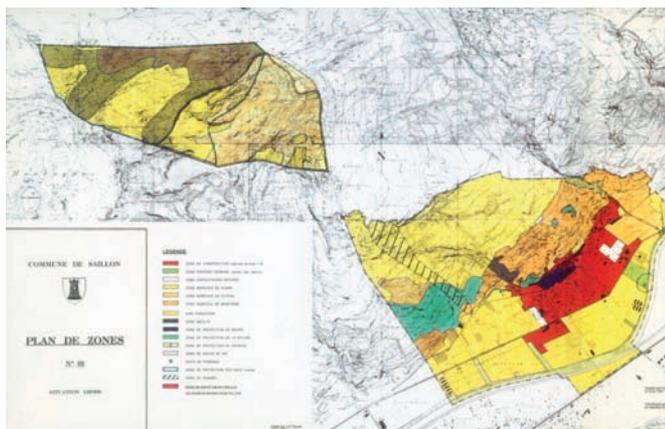
## SAILLON, GESTION S CURITAIRE D UN TERRITOIRE CONCENTR

### Situation g n rale d une petite commune

Etabli sur la rive droite du Rhône entre Sion et Martigny, le territoire de Saillon, relativement restreint, s'étend sur 1369 hectares répartis en deux parties bien distinctes sur une altitude allant de 464 m. à 2750 m.: d'une part la plaine avec ses surfaces résidentielles (99 ha), agricoles (526 ha) et viticoles (180 ha sur le coteau, il s'agit en taille du 8<sup>e</sup> vignoble valaisan); d'autre part la montagne composée, sous la forme d'une enclave insérée entre Leytron et Fully, de forêts, d'alpages et de surfaces improductives.

### Trois p les compl mentaires

Du point de vue démographique, la population en progression constante depuis 1980 s'élève à plus de 2100 habitants avec des entités importantes comme les Bains de Saillon ou le bourg médiéval classé d'importance nationale. Depuis 1950, l'habitat s'est développé principalement en plaine (80%) sur l'emplacement même d'anciens lits mineurs du Rhône. On peut ainsi distinguer trois pôles caractérisés par leur importance et leur situation : le bourg médiéval (cité historique vivante et attractive), les Bains de Saillon (centre touristique et récréatif d'importance nationale), le secteur résidentiel de plaine (espace de développement pour l'habitat, les commerces et les activités).



Plan de zone de Saillon

## Un inventaire simplifié des dangers

Vu l'exiguïté du territoire et la concentration de la zone habitable, la carte communale des dangers est a priori aisée à établir. Au contraire de bon nombre de communes valaisannes, les dangers de glissement de terrain ou d'avalanche sont très faibles et concernent presque exclusivement des zones incultes. A peine recense-t-on ces vingt dernières années des chutes de pierres à l'aplomb de la partie ouest de la colline médiévale ou quelques effondrements de murs de vigne.

Historiquement le danger venait plutôt des débordements de la Salentze (le dernier datant de 1958 et occasionnant d'importants dégâts dans le quartier dit des Moulins) et des

cruces de la Sarvaz, les deux seuls affluents du Rhône sur territoire communal. Evidemment, avant la 2<sup>e</sup> correction du Rhône, les anciens étaient conscients du danger provoqué par les débordements du fleuve lui-même. Cependant, hormis les désagréments des remontées de nappe phréatique lors d'importantes précipitations, les habitants de la plaine se sentaient depuis en sécurité à l'abri des digues du Rhône et oubliaient que leurs habitations étaient construites en dessous du niveau moyen du fleuve, un peu à l'image des Hollandais dans leurs polders. D'où l'effet complet de surprise en cette journée du 15 octobre 2000.



*Vraiment sans danger ?*

## 15 OCTOBRE 2000, UN DIMANCHE FUNESTE

### Le film de l'événement vu de Saillon

En raison de la situation critique signalée un peu partout en Valais sur les abords du Rhône, en particulier du côté d'Evionnaz, le service communal des pompiers était en alerte (alarme bleue) depuis 09h00. A 09h30, les effectifs furent renforcés (alarme rouge). Une vingtaine de pompiers, sur un effectif total de 38, furent engagés pour la surveillance des digues du Rhône et du canal Leytron-Saillon-Fully (LSF) dans le secteur de la Sarvaz. Une entreprise locale fut sollicitée pour renforcer à l'aide de matériaux la digue ouest de la Salentze. A 10h00, une cellule locale de crise en cas de catastrophe (CECA) a été mise sur pied, constituée du président de la commune, de membres de l'état-major des pompiers, du responsable de la protection civile et de l'agent de police communal.

Sans information sur ce qui se passait en amont (rupture de la digue du Rhône vers 13h30 dans la région de Chamoson, puis de celle du canal Sion-Riddes vers 17h00), le service de piquet fut allégé à la tombée de la nuit, vers 19h00. Cinquante minutes plus tard, le pompier chargé de la surveillance de l'embouchure de la Salentze donna l'alerte en raison du débit énorme (12 m<sup>3</sup>/s) du canal LSF désormais mis en charge et menaçant la zone des Bains et des habitations.



*Pompiers en surveillance à l'embouchure de la Salentze*

P.-A. Bertholet



Etat du Valais

Un réseau complexe

### Des mesures immédiates et délicates

L'évaluation de la situation se fit sur place par la CECA en concertation avec le commandant des pompiers et le président de la commune amont de Leytron.

Trois solutions furent envisagées :

- a) fermer l'écluse de la Salentze, obturant ainsi le canal LSF, mais... inondant jusqu'au rétablissement des digues (à 20h30 pour le Rhône, à 16h00 le lendemain pour le canal Sion-Riddes!) la plaine agricole et résidentielle de Leytron ;
- b) creuser une tranchée pour évacuer vers le Rhône les eaux... qui auraient été refoulées en raison du niveau supérieur du lit du fleuve ;
- c) évacuer les habitants de la zone à bâtir de plaine dans l'attente du colmatage des digues amont.

La troisième solution fut retenue et l'évacuation gérée par les pompiers se fit durant toute la nuit, quartier par quartier, en fonction de l'avance des eaux. La zone des Bains put être protégée par la constitution d'une digue de matériaux.

Les communes voisines et la CECA cantonale étant occupées sur de nombreux fronts, aucun moyen extérieur ne put être engagé jusqu'au lever du jour.

A ce moment-là, le constat fut terrible : la plaine de Saillon était complètement inondée ou en voie de l'être.



Saillon inondé

P.-A. Bertholet



P.-A. Bertholet

Des dégâts multiples

### Inventaire des dégâts

140 hectares de terrains inondés ; 149 habitations, 2 restaurants, 17 autres constructions touchées ; 116 ménages évacués ; 2/3 des logements concernés inondés sous plus d'un mètre d'eau. 20 ménages ne purent réintégrer leur habitation avant Noël, les derniers à la fin du printemps 2001.

Le bilan financier fut très lourd tant pour les privés (le bilan des assureurs se monta à 10 millions) que pour la collectivité publique (plus d'un million pour les frais d'intervention et la remise en état des infrastructures). 220'000 francs purent être versés à titre d'aide aux victimes des intempéries.

### UNE GESTION MULTIPLE DE LA CRISE

#### Moyens engagés

Jusqu'au lundi après-midi 16 octobre, seules les forces locales purent être engagées (pompiers, membres de la PC, autorités et employés communaux, entreprises villageoises).

De plus, certaines personnes engagées étaient elles-mêmes concernées par l'inondation de leurs biens personnels et ne pouvaient que sporadiquement prêter main-forte.

Progressivement, des renforts de pompiers des communes environnantes (Saxon, Riddes et Fully) puis des sections locales de protection civile (Fully et Saxon) permirent la relève de personnes qui avaient oeuvré depuis plus de 30 heures.

Des représentants des services de l'Etat (feu, protection civile, routes et cours d'eau, police cantonale) participèrent régulièrement aux prises de décision et aux réunions de la cellule de crise (CECA).

Durant toute la 1<sup>re</sup> semaine à partir du mardi après-midi, l'on put disposer de 35 hommes de la PC de Lausanne-Ouest puis la 2<sup>e</sup> semaine de 22 hommes de la PC du Haut-Plateau.



P.-A. Bertholet

L'armée, impliquant 35 hommes, fut affectée au pompage à l'aide notamment du fameux Velab, la pompe mobile la plus puissante de Suisse à l'époque (10'000 l/min.).

Plus d'une trentaine de personnes bénévoles venant de toute la Suisse romande apportèrent une aide précieuse aux sinistrés, certains occupant ainsi leurs vacances d'automne.

En moyenne, durant une semaine, 110 personnes par jour (respectivement 30 durant la seconde semaine) œuvrèrent sur place.

### **Gestion curitaire: travaux et vacuation**

La priorité consistait à gérer l'inondation et à poursuivre l'évacuation jusqu'au colmatage de la digue du canal amont Sion-Riddes et la stabilisation des eaux.

Des tâches pratiques sur le terrain (création d'arrière-digues et de tranchées pour protéger les infrastructures majeures, colmatage de digues

des canaux secondaires, surveillance des voies de communication...) alternaient avec l'accueil et l'hébergement de plus de 150 personnes dans la salle de protection civile située sur la colline, à l'arrière du bourg. Il fallut également convaincre quelques récalcitrants de quitter leur résidence et assurer la sécurité des zones évacuées en particulier durant la nuit pour éviter des vols.

Dès le mardi matin 17 octobre commencèrent les opérations de pompage pour les bâtiments selon un ordre prioritaire (home pour personnages âgées, poste, locaux techniques, commerces, habitations collectives...) fondé sur leur importance pour la collectivité et sur le cheminement des eaux. Il fallait ainsi éviter d'inonder certaines habitations en rejetant dans la nappe phréatique les eaux pompées dans les maisons voisines.



P.-A. Bertholet

*Saillon se souvient*

Puis ce furent les interminables travaux de déblayage et de nettoyage. Des montagnes de déchets furent excavés et entassés dans des bennes. La protection civile fut principalement affectée à aider les privés dans cette douloureuse tâche et un inventaire fut élaboré pour chaque bâtiment et terrain inondé en vue de l'établissement futur de dossiers de dédommagement et d'aide.

### Importance de l'information

Dans la gestion d'une crise, l'information est un facteur essentiel. Ainsi le déclenchement de l'alarme, la transmission de données sur l'évolution de la situation ou encore la maîtrise des médias doivent être mûrement réfléchis.

En raison de plusieurs facteurs (nuit, montée progressive des eaux, absence de péril immédiat pour les personnes, volonté d'éviter des réactions de panique) fut décidé le principe d'une évacuation progressive, habitation par habitation, sans déclenchement de sirène.

Si la transmission des informations entre la CECA cantonale et les unités locales d'intervention furent lacunaires le dimanche 15 octobre (Rhône FM annonçait sur ses ondes le déferlement d'une vague de deux mètres (sic) sur le Rhône; le signalement du débordement du canal Sion-Riddes ne fut donné que tardivement dans la nuit...), la collaboration fut meilleure par la suite.

<b>Sinistre</b> <i>Inventaire des bâtiments touchés</i>	
Adresse du bâtiment <input type="text"/>	
Nom de l'immobilier <input type="text"/> Année de construction <input type="text"/>	
Propriétaire / Régie <input type="text"/>	
Adresse de la Régie <input type="text"/>	
Nbre d'habitants <input type="text"/> Nbre d'appartements <input type="text"/>	
<b>1. Genre de bâtiment</b>	
Maison <input type="checkbox"/> Maison de vacances <input type="checkbox"/> Immeuble <input type="checkbox"/> Bât. commercial <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
<b>2. Classification du bâtiment</b>	
Inondé(s) <input type="checkbox"/> Ht. d'eau <input type="text"/>	
Bâtiment avec sous-sol <input type="checkbox"/> <input type="text"/>	
Bâtiment avec sous-sol et partie habitable <input type="checkbox"/> <input type="text"/>	
Bâtiment avec partie habitable <input type="checkbox"/> <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	
Remarques : <input type="text"/>	
Avez-vous été évacués ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, où ? <input type="checkbox"/> PCI <input type="checkbox"/> Privé	
Combien de jours ? <input type="text"/> jours	
Prenez-vous y habiter ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>3. Terrain</b>	
Service de la commune <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/>	
Pompier <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Déblaiement <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nettoyage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Géologie <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>4. L'assurance du bâtiment a-t-elle été ...</b> <input type="checkbox"/> Constructeur <input type="checkbox"/> Sur place	
<b>4. L'assurance mobiliers a-t-elle été ...</b> <input type="checkbox"/> Constructeur <input type="checkbox"/> Sur place	
<b>6. Le matériel, meubles, ... etc a-t-il été évacué ?</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Et comment ? <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Commune	
Où ? <input type="checkbox"/> Décharge <input type="checkbox"/> Bennes <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Remarques : <input type="text"/>	
<input type="text"/>	
<input type="text"/>	
<input type="text"/>	
Lieu et Date : <input type="text"/> Signature du tenant de PV : <input type="text"/>	

Fiche d'inventaire



Intervention du président du gouvernement,  
M. W. Schnyder, à la salle de la protection civile

P.-A. Bertholet

### Communiqué de la Commune de Saillon à toute la population

#### INONDATIONS ET EVACUATION DE LA PLAINE

Ces dernières journées ont été particulièrement pénibles pour notre Commune. La situation est en train de se normaliser et nous remercions d'ores et déjà toute la population pour son courage et sa solidarité.

Du côté des services communaux (pompiers, PC, administration communale, ...) tout a été mis et est mis en œuvre, en collaboration avec l'Etat, les communes avoisinantes, l'armée et d'autres soutiens extérieurs, pour faire face aux problèmes.

Nous tenons à vous faire part des informations et directives suivantes :

#### 1. EAU POTABLE

L'eau distribuée dans le réseau est potable. Elle est traitée de manière préventive, ce qui lui donne un goût chloré. Elle est analysée régulièrement par le Laboratoire cantonal. En cas de problème, vous serez immédiatement informés.

#### 2. ELECTRICITE

Par mesure de sécurité, l'alimentation électrique des parties de bâtiments immergés (ex. caves) doit être contrôlée par un électricien avant la remise sous tension. Le service de piquet de Vernezay est à votre disposition pour tous renseignements Tél. 027 / 763.14.03

#### 3. CIRCULATION

Veuillez vous conformer aux directives données par la police ou le personnel en place. Il faut être particulièrement prudent sur les chaussées qui ont été inondées et qui ne sont pas encore nettoyées.

#### 4. DECHETS

Des bennes sont déposées sur la place des Tilleuls jusqu'à samedi midi (Horaires : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00). Au vu de la situation générale, la commune décidera d'un éventuel délai supplémentaire.

En ce qui concerne le transport, voire le déblayage des objets encombrants, une aide subsidiaire sera octroyée à partir de jeudi midi en cas de besoin important. Veuillez prendre contact avec le bureau communal.

#### 5. TELERESEAU ET INTERNET

Des perturbations sont encore possibles, l'ensemble des réseaux est en voie de révision.

#### 6. ASSURANCES

En cas de dommages, il est nécessaire d'aviser au plus vite votre assurance privée. Pour tous renseignements complémentaires, notre administration communale se tient à votre disposition.

#### 7. MISE A DISPOSITION DE FONDS

Tout cas de détresse doit être signalé au plus vite au bureau communal. La Commune a entrepris toutes les démarches nécessaires auprès des instances compétentes pour la mise à disposition éventuelle de fonds. Des informations seront données ultérieurement.

Pour toutes informations complémentaires utiles, notre administration communale se tient à votre entière disposition. Tél. 027 / 744.32.03

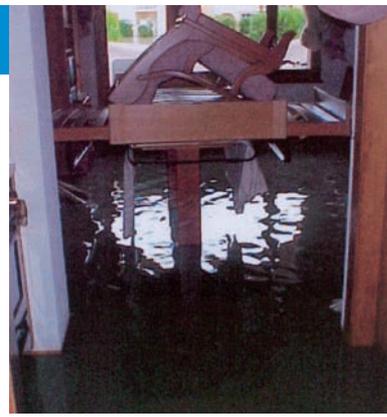
ADMINISTRATION COMMUNALE

La population fut informée en continu de la situation oralement dans un premier temps, lors des repas servis dans la salle de protection civile, puis dès le mercredi 18 octobre, par des communiqués officiels de la commune. Ainsi l'état des services communaux, les dispositions de pompage, déblayage et nettoyage, les procédures d'aides financières et une première analyse des causes et des mesures prises furent communiqués sous cette forme afin de calmer et rassurer les habitants.





Logement inondé



commune de Saillon

### Une lente remise en tat

De l'avis des intervenants expérimentés (certains membres de protection civile avaient combattu l'ouragan *Lothar* et maîtrisé plusieurs incendies d'envergure), les dégâts provoqués par l'eau sont certainement les plus préjudiciables et sournois. Une fois les eaux retirées, rien n'est résolu. Par remontée de capillarité, certaines habitations ne furent évacuées que dans un deuxième temps (l'une d'entre elle n'avait même pas été inondée!) et de longs mois furent nécessaires pour l'assèchement complet des pièces. Le dernier ménage put réintégrer son logement le 15 juin 2001.

Il convient cependant de noter que le retrait général des eaux se fit dans un délai relativement court (3 jours), selon les hydrologues, en raison de la perméabilité des terrains et du fonctionnement d'anciens drainages posés lors de l'assainissement de la plaine dans les années 1930 (2<sup>e</sup> correction du Rhône).

### Aides accord es ^ la population

Au préalable, il faut relever que la population a eu une attitude empreinte de dignité. Bon nombre de familles installées dans le bourg ou les quartiers épargnés par l'inondation ont sans hésitation accueilli les sinistrés. Ceux-ci ont immédiatement retroussé leurs manches, empoigné leurs outils et commencé les déblaiements. Les experts en assurance furent étonnés de l'avancement des travaux et les intervenants extérieurs furent émerveillés de la sérénité, de l'esprit positif et de l'accueil qui leur ont été réservés. Une certaine modération et réserve liées à la pudeur étaient perceptibles, tel cet avis d'une personne touchée: « Nous avons des dégâts matériels, certains ne pourront pas réintégrer leur domicile, mais c'est un moindre malheur par rapport au drame et aux pertes humaines du Haut-Valais et nous compatissons à leur douleur ».



P.-A. Bertholet

Afin d'éviter une dispersion des ressources, les dossiers de demande d'aide furent gérés par une commission ad hoc constituée des représentants communaux (président, juge, secrétaire) et d'un délégué de la Croix Rouge, mandatée par la Chaîne du Bonheur: contacts avec les privés et leur assureur, évaluation et taxation des dégâts, analyse des revenus et des conséquences financières... Ainsi près de 100 dossiers furent traités et permirent l'octroi d'une aide globale de Frs 220'000 versés selon les situations (aide urgente, transitoire ou complémentaire) et la nature des dégâts (logements, terrains, exploitations agricoles) par la Chaîne du Bonheur, le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par les forces naturelles, la Chambre valaisanne d'agriculture et par divers donateurs. Parmi ceux-ci figurent l'Evêché de Sion (de manière substantielle par l'affectation d'une quête en faveur des victimes), trois communes suisses, des clubs service et des associations (ex. association d'anciens

élèves, jodlerclub...) et de nombreux donateurs individuels.

Chaque dossier exigea une approche particulière dans un souci global d'équité. Ainsi, par exemple, 7 familles bénéficièrent d'une aide transitoire leur permettant de se reloger et de se déplacer vers leur lieu de travail dans l'attente de pouvoir réintégrer leur habitation. Une personne ayant perdu momentanément d'un seul coup son habitation et son emplacement de travail reçut une aide plus importante. La commune mena des négociations avec le pool des assurances pour éviter des pénalités lors de sous-assurance involontaire. Ce fut le cas par exemple d'un ménage qui avait emménagé la veille de la catastrophe dans une habitation nouvellement construite. Le principe qui prévalait était que personne ne s'endette démesurément ni ne sombre dans l'assistance sociale en raison des intempéries.

## LES MESURES CONSUTIVES

### De nouvelles structures

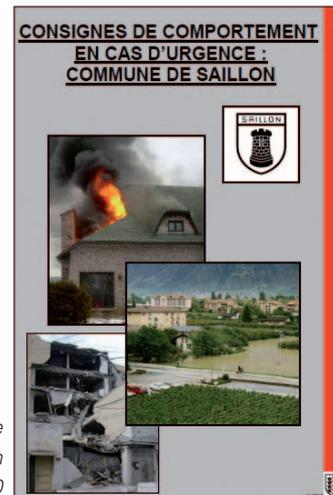
En plus des travaux de rétablissement des infrastructures communales, à savoir le curage des conduites et des canaux, la consolidation des digues et la réfection de certains ouvrages (ponts, routes communales,...), des études furent engagées ou réactivées en vue d'établir une carte des dangers ainsi qu'un concept de sécurisation et de revitalisation des canaux. Elles permirent notamment le réaménagement de certaines infrastructures (ex. le giratoire des Virottes), la modification de certaines dispositions du règlement communal des constructions (concernant notamment les niveaux et les hauteurs des bâtiments) ou encore la définition de certains principes dans le cadre de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.

### Etre prêt toute éventualité

Une mesure essentielle fut enfin la constitution d'une cellule locale de conduite en cas de catastrophe, performante, structurée, prête à agir en tout temps et bénéficiant d'un local adéquat.

Créée en concertation avec l'office cantonal de protection de la population, une telle structure permet à l'autorité de planifier et décider des interventions de manière sereine. Ainsi le stress du président de commune qui doit à la fois mener une séance de CECA et répondre aux questions pressantes des journalistes peut être évité par une meilleure répartition des tâches. De même, le cumul de certaines fonctions clefs (par exemple, au début de l'évacuation, le technicien communal dut quitter la direction des travaux de colmatage pour préparer l'accueil des sinistrés en qualité de responsable de l'abri de protection civile) ne devrait plus se reproduire.

Enfin, l'information à la population put être renforcée notamment par la diffusion de consignes de comportement en cas d'urgence.



Première page de la brochure élaborée  
par l'office cantonal de la protection  
de la population distribuée à Saillon en 2010

## DES ANECDOTES SIGNIFICATIVES

### Sur la pr vention

- Dimanche après-midi 16h30. Un amateur filme la plaine du Rhône depuis la Vigne à Farinet. Tout semble calme,... à l'exception d'un immense lac, visible sur la vidéo, dans la région de Chamoson. L'eau ne coule-t-elle pas vers le bas?

### Sur quelques erreurs d appr ciation

- Un habitant pompait l'eau de sa maison en la rejetant dans un jardin situé en aval dans la plaine (direction Fully). Or, la pente étant inversée dans ce quartier (direction Leytron), l'eau revenait aussitôt avec la nappe phréatique.

- Au milieu de la nuit, après une brève pause de deux heures, le président fonce avec sa 4X4 vers le local des pompiers... situé près du Rhône. Les champs inondés et l'absence de lumière lui font comprendre que dans l'intervalle l'état-major a déménagé. C'est à grand-peine qu'il réussit sur une route aux allures de canal à rejoindre les zones non inondées.

- Une famille étrangère avait son appartement complètement dévasté. Inquiets pour leur situation financière, les voisins apprirent du père qu'il était bien couvert par une assurance... responsabilité civile! La commission d'aide aux sinistrés put heureusement intervenir.

### Sur l effet de surprise

- Sa cave étant inondée, un habitant téléphone à son voisin en lui demandant: «Tu as de l'eau chez toi?» Après un long silence, on lui répond: «Oui. Le robinet fonctionne. Pourquoi, il y a une coupure chez toi?»

### Sur l vacuation

- Dimanche soir 19h30. Le président de la commune regarde avec des amis fribourgeois le TJ qui annonce que les principales voies du canton sont coupées. Il les invite à passer la nuit chez lui «en toute sécurité». 20 minutes plus tard, il est alerté et quitte précipitamment la maison. Durant toute la nuit, ils aideront sa famille à monter à l'étage les meubles.... de leur chambre d'accueil.

- Plusieurs personnes de Fully ayant été accueillies le matin dans des familles de Saillon en raison de la ravine furent évacuées avec leurs hôtes durant la soirée.

- Les pompiers l'ayant informé que sa maison serait probablement inondée durant la nuit et qu'il fallait évacuer, un habitant pensa protéger sa voiture en la rentrant dans le garage... situé au sous-sol.

### Sur certains impr vus

- Le second jour, l'on apprend que les pompes du canal LSF sur Fully, à la hauteur du Grand Blettay, ne sont plus activées et que l'écluse régularisant le rejet des eaux dans le Rhône est fermée. Colère et tension envers la commune voisine s'estomperont lorsqu'on constate que dans la région amont de la Sarvaz, il y a une forte dépression (point bas) où stagnent les eaux, d'où le niveau très bas du canal.

- Le troisième jour, les opérations de pompage se poursuivent normalement. A 14h00 le pire est évité de justesse lorsque dans un immeuble une citerne de mazout de 2000 litres menace de se renverser.

### Sur les m dias

- Un journaliste de la TSR orienta son interview sur la manière d'adjudger les travaux de remise en état. Visiblement peu satisfait, il avoua que son émission avait pour but de vérifier si, à l'image des inondations de Brigue en 1993, seules les entreprises locales seraient privilégiées... Ou l'art de se faire piéger.

- Une autre journaliste reconnut à l'odeur que le champ inondé servant de cadre pour son interview était semé de chanvre. On osa la complimenter sur ses compétences dans ce domaine...

### • Sur un certain soulagement

Heureusement les vendanges étaient terminées et le millésime 2000 n'eut pas à souffrir des intempéries. Dans les mois qui suivirent, on insista sur le caractère imprévisible et unique de cette catastrophe naturelle pour éviter que Saillon ne rime avec inondation.

- Invitée d'honneur à la foire de Riddes deux semaines plus tard, la population de Saillon, ayant enfin la maîtrise des événements, se déplaça en masse. Le besoin de détente et de joie fut accentué par un temps radieux. Qui a prétendu que seuls les Incas savaient vénérer le soleil?



P.-A. Bertholet

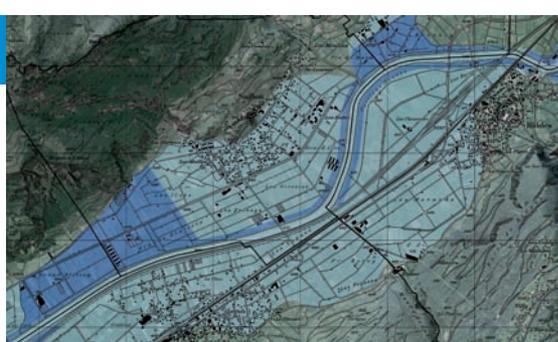
## ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

### La confirmation du danger

Cette crue historique est venue confirmer le diagnostic posé par les spécialistes du danger Rhône : nos biens les plus précieux sont menacés. Les débits à évacuer sont plus importants que par le passé et les digues du Rhône sont en mauvais état sur pratiquement les 120 kilomètres de Brigue au Léman. L'entretien du Rhône ne suffit plus. Une 3<sup>e</sup> correction est nécessaire.

La menace que représente le Rhône aujourd'hui, ainsi que les conséquences dévastatrices des crues en cas de rupture de digue ou de débordement sont principalement dues à la hauteur des digues actuelles, qui dominent la plaine. Plus les digues sont hautes et plus les conséquences en cas de rupture sont importantes. La 3<sup>e</sup> correction doit donc non seulement garantir le transit de crues plus importantes dans le Rhône, mais veiller à ce que le niveau d'eau soit le plus bas possible.

L'alerte, l'alarme et l'intervention d'urgence sont des moyens efficaces pour améliorer la sécurité, en complément des travaux prévus. Cela passe par des exercices d'évacuation aujourd'hui effectués par de nombreuses communes. Plus fondamentalement, cela passe par un renforcement de la culture du risque, telle que la connaissaient nos aïeux qui ne perdaient jamais de vue les dangers qui pouvaient les menacer. Les travaux de la 2<sup>e</sup> correction et la longue période sans crue nous ont en effet amenés à oublier le danger potentiel que représente le Rhône et à développer de grandes zones à bâtir aujourd'hui menacées.



Remise en état des berges sur Riddes et carte indicative des dangers sur le secteur de Saxon-Riddes-Saillon

## Les mesures prises

Différentes mesures ont été prises depuis 2000. La plupart ne sont pas liées directement à la crue mais plutôt au grand projet de la 3<sup>e</sup> correction qui prévoit, outre des travaux, des mesures de prévision et de gestion des crues.

Elles concernent directement Saillon, ou plus globalement la population de la plaine du Rhône. Les 10 plus importantes sont les suivantes.

### 1. Des travaux de remise en état

Suite à la crue 2000, près de 20 millions de francs ont été investis pour remettre en état le Rhône, pour renforcer les digues, refaire les enrochements de protection de berge et évacuer les limons déposés.

### 2. Une intensification de l'entretien des berges

L'entretien du Rhône a aussi été renforcé. La végétation riveraine a été coupée pour faciliter l'écoulement des eaux et améliorer la sécurité.

### 3. Une meilleure connaissance du danger

La situation actuelle de danger est présentée dans une carte indicative, approuvée en 2006, qui permet aux communes de prendre en compte

le risque d'inondation dans leur développement et dans leur plan d'intervention d'urgence et d'évacuation. Cette carte a été complétée après la crue 2000.

Une nouvelle carte de danger, beaucoup plus précise que celle de 2006 est en voie de finalisation. Elle utilise les récentes données de topographie de la plaine, les derniers modèles de calcul d'inondation et prend en compte la crue 2000.

### 4. Un réseau d'observation

Les points faibles du Rhône ont été identifiés. Les risques majeurs de débordements, d'embâcles (obstruction des ponts par des bois flottants) ou de rupture de digue sont représentés sur des cartes de synthèse. Un réseau d'observation du Rhône par l'Etat a été mis sur pied, en appui de celui des communes. Cela permet de rassembler les informations pour la cellule d'intervention d'urgence cantonale qui a été constituée pour le Rhône. Cette cellule de spécialistes appuie les communes à leur demande en cas de crue et fournit des conseils scientifiques.



P.-A. Bertholet

##### **5. Un système d'alerte et d'alarme plus performant**

Le système d'alerte et d'alarme cantonal pour le Rhône a été revu. Les niveaux du Rhône sont mesurés automatiquement en plusieurs points et sont suivis en continu en cas d'alerte météo défavorable. Les niveaux d'eau critiques ont été définis, secteur par secteur. Dès que le Rhône atteint ce niveau, l'alarme est transmise aux communes. Si le niveau continue de monter, l'ordre d'évacuation est donné. Les communes ont amélioré leur organisation en crise et les plus menacées procèdent à des exercices périodiques d'évacuation de la population.

##### **6. Un système de prévision des crues du Rhône**

Un système de prévision des crues du Rhône a été développé par l'EPFL. Il est spécialement conçu pour les crues du Rhône et prend en compte les particularités du Valais, avec les

nombreux affluents, les barrages et les glaciers. Il tient compte de la température lors des crues, soit pour ajouter l'eau issue de la fonte de la neige ou des glaciers, soit soustraire la partie de pluie qui tombe sous forme de neige et ne ruisselle pas jusqu'au Rhône. Cet outil est actuellement en phase de test et sera pleinement opérationnel dans quelques années. Il permettra alors aussi de gérer au mieux nos barrages pour retenir un maximum d'eau en cas de crue prévue.

##### **7. Des constructions prenant en compte le danger**

De nouvelles réglementations pour les constructions en danger de crue du Rhône ont été développées et ont fait l'objet d'une directive cantonale. Leur prise en compte lors de la conception des bâtiments permet de diminuer le risque pour les personnes et de réduire les dégâts potentiels.



P.-A. Berthollet

### **8. Un projet général de sécurisation de la plaine par la 3<sup>e</sup> correction**

Le plan de synthèse des aménagements prévus par la 3<sup>e</sup> correction (le PA-R3) a été publié pour information en 2008. Il est en cours d'adaptation suite aux remarques et servira de base, après adoption par le Conseil d'Etat, à l'élaboration des projets sur les tronçons prioritaires.

### **9. Des mesures anticipées**

La connaissance de la situation de danger et de la vision sur le long terme de l'aménagement du Rhône offerte par le PA-R3 a permis de déterminer les secteurs dans lesquels la population était particulièrement menacée et où des mesures rapides et durables pouvaient être mises en oeuvre. Il s'agit de secteurs où la digue est en mauvais état, avec des habitations construites directement en pied de digue. Un crédit de 53 millions de francs a été voté pour renforcer les 14 km de berge les plus dangereux, répartis en une dizaine de secteurs. Les travaux seront effectués ces prochaines années.

### **10. Des grands travaux, étape par étape.**

Les premiers grands travaux de la 3<sup>e</sup> correction ont commencé sur Viège en 2009. Ils dureront 8 ans pour un montant d'investissement de l'ordre de 140 millions de francs. Les autres travaux se succéderont ces prochaines décennies. La priorité est donnée aux secteurs avec les plus grands risques pour les personnes ou les biens. A terme, la 3<sup>e</sup> correction offrira une plaine plus sûre aux générations futures, qui pourront aussi profiter d'un paysage redessiné et de nouvelles zones de nature et loisir.



Source privée

## Un devoir de mémoire

« *Le Rhône était le maître de la plaine par les bras sinueux qu'il lançait à travers la campagne par les marais qu'il alimentait de ses eaux.* » Evoquant parfois avec un peu de nostalgie la plaine du Rhône avant les premières corrections, l'historien Philippe Farquet (dit Alpinus) nous rappelle qu'il fut un temps où l'homme dut se défendre contre la nature. Bien que maîtrisée et préservée, elle nous surprend encore parfois de manière abrupte et tragique. Ne pas l'oublier constitue un devoir moral envers les nouvelles générations dans la mesure où l'état et la variété des connaissances déterminent directement la qualité des mesures de protection contre les catastrophes.

Vu sous cet angle, même le caractère imprévisible des inondations de Saillon peut prêter à réfléchir. Une dernière anecdote peut l'illustrer :

Le 2<sup>e</sup> jour des inondations, alors que le président de la commune faisait un état des lieux avec le chef de l'état-major des pompiers du haut de la colline au lever du jour, le doyen de la commune,

André Cheseaux, s'approcha. Avec un peu de dérision, le président lui lança en montrant la plaine complètement inondée: « *Tu n'as jamais vu cela* ». Très calme le vieil homme répondit: « *Dans le temps, c'était toujours comme ça, mais il n'y avait quasiment pas d'habitations!* » Puis il reprit, pointant son doigt: « *Vois-tu ces maisons encore préservées? Elles n'ont rien à craindre. Leur quartier s'appelle Les îlots. Ce n'est pas pour rien! Par contre ces maisons au contrebas du village [ancien lit du Rhône], elles en auront encore pour plusieurs jours.* » Il avait dans sa tête tout le profil de la plaine! Cela permet de comprendre l'importance pour une collectivité de préserver cette mémoire des événements. Contribuer, même partiellement et en toute modestie, à cette prise de conscience aura été le but de cette plaquette.

*Le ciel se déchire lentement et un rayon de soleil pointe. Il n'y a plus lieu d'être inquiet.*

## Auteurs



Benjamin Roduit est actuellement recteur du lycée-collège des Creusets à Sion. Il a présidé la commune de Saillon de 1996 à 2003.



Tony Arborino est ingénieur en génie civil diplômé de l'EPFL. Il est chef de projet à l'Etat du Valais pour la 3<sup>e</sup> correction du Rhône depuis 1999, où il conduit une équipe pluridisciplinaire chargée d'assurer la protection de la population et des biens contre les crues du Rhône.

## Sources

OFEG (2002). Les crues 2000. *Analyse des événements, cas exemplaires*. Rapports de l'OFEG, Série Eaux, Nr. 2. Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG), Berne.

November V., Barbisch C., Penelas M., Thomi L., Reynard E. (2005). *Savoirs et réorganisations de la connaissance sur les risques lors d'épisodes d'inondation en Suisse: deux études de cas à Lully (Genève) et Saillon (Valais)*, Actes du colloque Développement urbain durable, gestion des ressources, gouvernance, Lausanne, 21-23 septembre 2005.

Eynard E., Thomi L., November V., Barbisch C., Penelas M. (2006). *Apprendre par les catastrophes naturelles: le cas des inondations récentes en Suisse*, Actes du colloque L'eau en montagne, Megève, 20-22 septembre 2006.

Reynard E., Evéquoq M., Dubuis P., (2009). *Le Rhône: dynamique, histoire et société*. Cahiers de Vallesia, Nr. 21. Archives de l'Etat du Valais, Sion.



troisième correction du Rhône  
sécurité pour le futur